

ACTUALITE FISCALE

22 octobre 2020

Me Didier THEROND

Public :

Collaborateurs, experts-comptables et commissaires aux comptes

Prérequis :

Aucun

Objectif :

Cette formation a vocation à synthétiser la doctrine administrative et les principales décisions de jurisprudence fiscale. Elle constitue un socle constant de connaissances visant à améliorer l'approche conseil et la maîtrise des risques liés à l'évolution des règles fiscales.

Ce séminaire approfondit les règles fiscales les plus actuelles et fait un point particulier lors de chaque session sur un thème à spécifique en lien avec l'actualité du trimestre précédent.

Contenu de la formation :

- Impôt sur le revenu
 - Demi-part de quotient familial pour enfant à charge et parent isolé
- Traitements et salaires
 - Le différentiel de prix de cession des titres d'un dirigeant peut être assimilé à un complément de rémunération?
- Revenus fonciers
 - Acte anormal de gestion et renonciation à loyers
 - Déductibilité des revenus fonciers des intérêts d'un emprunt souscrit par une SCI pour l'acquisition des parts d'un associé
- Revenus mobiliers
 - Justification des sommes inscrites au crédit du compte courant d'associé
 - Option pour le barème progressif après le dépôt de la déclaration de revenus
 - Remboursement d'apport et plus-value d'échange de titres placée en sursis d'imposition
 - En principe, il ne peut y avoir qu'un seul maître de l'affaire...sauf exception
 - Désignation des bénéficiaires effectifs d'avantages occultes
 - La mise en réserve systématique des bénéfices caractérise-t-elle un abus de majorité?
- Plus-values des particuliers
 - Le Conseil Constitutionnel valide les modalités d'imposition
 - Appréciation du seuil d'exonération des plus-values immobilières de 15000€ en cas de vente groupée de plusieurs lots à un même acquéreur
 - Rehaussement de la valeur d'acquisition à titre gratuit d'un bien pour rectifier la plus-value de cession
 - Date de réalisation d'une cession en présence de stipulations contractuelles différant le transfert de propriété
 - Appréciation de la notion de revente à un tiers pour l'exonération des plus-values de cession de titres au sein d'un groupe familial
 - Précision sur la prise en compte des pertes constatées en cas d'annulation de titres
 - Les apports-cessions ne permettent pas toujours de surseoir à l'imposition
 - Exclusion des titres du concubin pour l'appréciation du seuil de détention pour l'application de l'abattement dirigeant de PME partant à la retraite
 - -Donation-cession et abus de droit
 - Exonération de la plus-value de cession du dirigeant qui part à la retraite

- Plus-values professionnelles
 - Exonération de l'article 238 quinquies du CGI: fonds de commerce ayant fait l'objet d'une location gérance résiliée la veille de la cession
 - Exonération des plus-values en fonction des recettes
- BIC
 - La mise à disposition gratuite de logements est-elle éligible au régime du mécénat?
 - -Implantation matérielle en ZFU
 - De l'intérêt d'identifier et de distinguer les prestations de direction des prestations techniques
 - Au titre de quel exercice doit-on réintégrer une provision déduite à tort devenue sans objet?
 - Les amortissements comptabilisés après l'expiration du délai de déclaration ne sont (toujours) pas déductibles
 - L'association à un don du nom du mécène prive-t-elle ce dernier de la réduction d'impôt mécénat?
- Impôt sur les sociétés
 - Modalités d'option à l'IS d'une SARL dont les parts ont été réunies entre les mains d'un seul associé
 - L'Administration fiscale commente les aménagements apportés au régime de l'intégration fiscale
 - -Sous-traitance éligible au CIR: retour à la réalité scientifique et industrielle
 - -Provision pour dépréciation du fonds de commerce
- T.V.A.
 - TVA immobilière sur la marge
 - La dispense de TVA de l'article 257 bis du CGI
 - Régime de TVA applicable aux rétrocessions d'honoraires effectuées entre deux professionnels de santé dans le cadre d'un contrat de remplacement
 - Les avocats ou les notaires qui exercent leur activité dans le cadre d'une société d'exercice libéral sont-ils personnellement redevables de la TVA?
 - -Régime TVA applicable aux refacturations de quote-part de primes d'assurance par une société holding à ses filiales dans le cadre d'un contrat d'assurance groupe
 - -Comment récupérer une TVA versée à tort au lieu d'être auto liquidée?
 - -Option pour l'assujettissement à la TVA des locaux nus à usage professionnel
 - -L'assujettissement des loyers à la TVA nécessite une option expresse
 - -Formation professionnelle continue
 - -Déduction de TVA et refacturation de frais de conseil par un holding à ses filiales
 - -Remboursement de la TVA indûment facturée
 - -TVA sur la marge immobilière
 - -Régularisation de la TVA initialement déduite en cas de cessation de l'activité
 - -La Location de locaux nus à une clinique
 - -De l'intérêt de proposer de vraies prestations para-hôtelières
 - -Réaliser des démarches actives de commercialisation d'un terrain à bâtir
 - -Peut-on prendre l'engagement de construire après l'acte d'acquisition?
- Marchands de biens – Immobilier
 - Marchand de biens et absence de cession durant une année
 - -Mise en cause de la responsabilité d'un expert-comptable pour absence de conseil lié à la fiscalité d'une opération
- Enregistrement
 - Dutreil: Annulation du BOFIP relatif aux critères d'appréciation du caractère prépondérant de l'activité opérationnelle en cas d'activité mixte
 - ISF: l'exclusion de l'abattement de 30% en cas de détention de la résidence principale par une SCI est constitutionnelle
 - -Pacte Dutreil et trésorerie figurant à l'actif d'une entreprise individuelle

- I.F.I.
 - Précisions sur la notion de bien professionnel unique pour l'appréciation de l'exonération des biens professionnels en matière d'ISF
- Impôts locaux
 - Association à but non lucratif et suppression de la taxe d'habitation
 - -Taxe foncière sur les propriétés bâties et dégrèvement
- Contrôle fiscal
 - Société soumise à l'impôt sur les sociétés et ses associés: le Conseil d'Etat rappelle l'indépendance des deux procédures de rectification
 - -Proposition de rectification et insuffisante motivation
 - -Intégration fiscale et information de la société mère
 - -Abus de droit de droit rampant
 - -Définition de l'activité occulte
 - Sanction prévue à l'article 1740 A du CGI: l'administration fiscale commente les dispositions applicables depuis la loi de finances pour 2019
 - Réalisation des traitements informatiques: le contribuable peut revenir sur le choix qu'il a formulé
 - Distinction entre l'erreur comptable involontaire et l'erreur comptable délibérée
 - Abus de droit et application du régime mère-fille
- Dispositions communes
 - Abus de droit et soulte : appréciation du caractère abusif de la soulte au sein du cercle familial
 - -La procédure de mini-abus de droit fiscal est commentée
 - -Troisième loi de finances rectificative pour 2020
 - -De la mauvaise organisation de la société vers la caractérisation d'un acte anormal de gestion
- Taxes diverses
 - Taxe sur les surfaces commerciales et pluralité d'activités
- Thèmes
 - Thème 1: Les mesures fiscales de la deuxième loi de finances rectificative pour 2020
 - -Thème 2: Fiscalité des restructurations de dettes

Moyens pédagogiques et techniques :

«Un tour de table sera organisé en début de formation».

Animation et réponses aux questions des participants pendant la formation.

Questionnaire en fin de séance pour évaluer les acquis.

Support de formation.

Modalités de suivi de la formation :

Formation en présentiel.

Feuilles de présence signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.

Fiches d'évaluation à compléter par chaque stagiaire et à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.

Modalité d'organisation :

- Lieu : Hôtel Ibis Gap
- Durée : 1 journée de 7h
- Horaire : 9h - 18h
- Groupe : 20 personnes